



Doc. 15796  
21 juin 2023

## Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

*Dans le projet de résolution, paragraphe 4, deuxième phrase, après les mots «Au contraire», ajouter les mots suivants:*

«les Arméniens déplacés n'ont pu retourner dans ces territoires sous le contrôle du HCR, ainsi que le prévoyait la déclaration trilatérale, et»

*Déposé par:*

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC  
GEVORGYAN Armen, Arménie, CE/AD  
GHAZARYAN Sona, Arménie, ADLE  
GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC  
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC  
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC

---

1. 2023 - Troisième partie de session

